

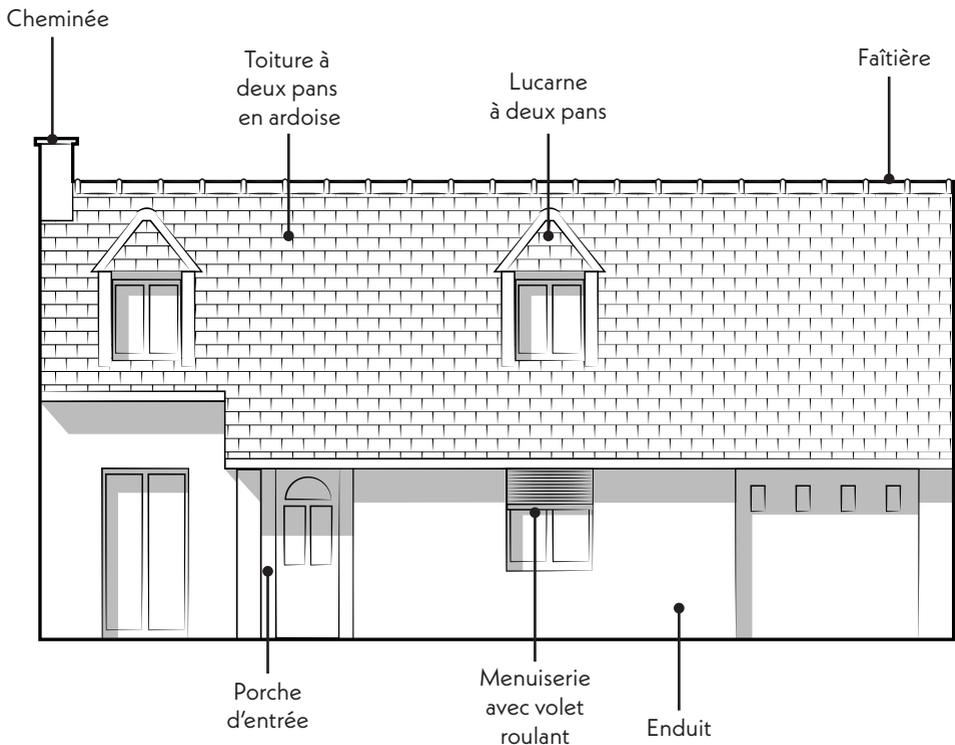
FAÇADES COLORÉES

ÉPOQUE - APRÈS 1970

Maisons individuelles



Caractéristiques des maisons individuelles après les années 1970



Exemples de façades ravalées



Vous souhaitez colorer votre façade ?

Quelques conseils pour composer votre projet :



• Révéler les détails

Identifier les éléments et détails architecturaux des façades afin de mettre en valeur les caractéristiques grâce à la couleur.

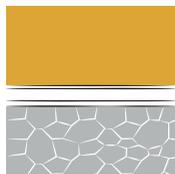
Exemple : Des encadrements de fenêtres peints en blanc et un fond de façade coloré.



• Diversifier les teintes

Traiter les façades des volumes annexes (garage, abri, extension) différemment du volume principal.

Exemple : Le volume principal revêt une couleur, le volume annexe est décliné dans une teinte plus claire.



• Préserver et restaurer les traces du passé

Conserver ou reproduire à l'identique les matériaux naturels ou qualitatifs tels que la pierre, le bois ou le béton bouchardé, ainsi que les lettrages et fresques anciennes ou tout autre décor.

Exemple : Le soubassement en pierre d'un bâtiment donne du relief et une richesse à la façade.

ÉPOQUE - APRÈS 1970

Les lignes épurées des bâtiments de cette époque plus contemporaine ne sont pas toujours synonymes de simplicité architecturale. Les architectes et constructeurs s'adonnent à employer une diversité de matériaux de plus en plus riche (zinc, métal, bois, enduit, béton...) et plus récemment des matériaux bio ou géo sourcés à travers des bardages, menuiseries, garde-corps, volets et toiture par exemple.

Les maisons individuelles comportent moins de décors mais les volumétries sont plus diversifiées. La couleur s'invite ponctuellement sur des éléments de détails (garde-corps, appuis de menuiseries).



La Ville de Lanester vous accompagne et vous aide dans le ravalement de votre maison

- La Ville de Lanester propose une aide aux ravalement des façades et pignons visibles depuis l'espace public. Cette subvention, ouverte à tous, est accordée sous certaines conditions.
- Tous travaux de ravalement (même à l'identique) sont préalablement soumis à une autorisation. La Direction de l'aménagement urbain vous guide pour le montage de votre dossier et l'architecte-conseil vous accompagne gratuitement dans la finalisation de votre projet.
- Si le chantier de ravalement nécessite d'occuper le domaine public, une autorisation d'occupation temporaire (payante) est à obtenir auprès de la Mairie, au minimum 10 jours avant la date envisagée.

Plus d'infos sur le site de la Ville de Lanester : www.lanester.bzh

Pour joindre la direction Aménagement urbain

02 97 76 81 87 - Démarche en ligne : DEM@T

Accueil - 2^{ème} étage de l'Hôtel de Ville

- Lundi, mardi, mercredi et vendredi : 8h30-12h et 13h30-17h
- Jeudi : 10h-12h et 13h30-18h30